Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260225-DE0326-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveiih melin Ploveiih

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 17 février 2026, se sont réunis le 25 février 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Dominique LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Dominique LE ROUX, Édith LE BORGNE, Jean BIGER, Marine GOURLAY, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Pierre PROVOST, Evelyne GUICHAOUA, Erlé DENOËL, Thierry LE FLOC'H, Josée LARVOL, Caroline PETIT, Stéphane SCHMITT, Jean-Jacques CARIOU, Jean-Pierre CANTON, Yvon TROADEC, Dominique LE GUICHAOUA, Diane GAYET, Linda KERBERENES, Arnaud PLATEL

Absents ayant donné pouvoir :

Sandrine EVEN	à	Édith LE BORGNE
Liliane BRUNET	à	Évelyne GUICHAOUA
Jérôme LECOMPTE	à	Germain GUICHAOUA
Laura LE GOFF	à	Jean BIGER
Florent PLOUZENNEC	à	Thierry LE FLOC'H
Catherine DANIELOU	à	Dominique LE ROUX
Caroline NERZIC	à	Erlé DENOËL

Nombre de conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 20
- votants : 27

Secrétaire de séance : Germain GUICHAOUA

DE0325 - Débat sur les Orientations Budgétaires 2026 – Annexe B

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article 12 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, codifié à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sans vote doit se tenir au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu par l'article L.2121-8 du C.G.C.T.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune.
L'annexe jointe à la présente délibération présente une analyse des résultats de l'exercice 2025 ainsi que les orientations pour le budget 2026. Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.
Les conseillers municipaux sont invités à débattre des orientations budgétaires.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 10 février 2026,

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260225-DE0326-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 25 février 2026

Le Maire, Dominique LE ROUX



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.